

**Arrêté fixant la composition du jury du concours de recrutement  
de secrétaires administratifs de classe supérieure  
par la voie interne**

**ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2024**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- Vu Le code général de la fonction publique ;
- Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le jury de concours communs pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure, par la voie interne, est constitué comme suit :

**Président**

Monsieur Emmanuel BERTHE  
*Directeur général adjoint des services*

Université Picardie Jules Verne (80)

**Vice-présidente**

Madame Fabienne GÉRARD  
*Attachée principale d'administration de l'État*

Rectorat d'Amiens (80)

**Membres du jury**

Madame Sandrine AUTHOUART  
*Personnel de direction*

Collège Jules Verne de Rivery (80)

Monsieur Nicolas BRULÉ  
*Personnel de direction*

Collège Compère Morel de Compiègne (60)

Monsieur Philippe CARLU  
*Attaché principal d'administration de l'État*

Lycée Cassini de Clermont (60)

Monsieur Christian DAHENNE <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Lycée Jean Monnet de Crépy-en-Valois (60)
Monsieur Mathieu DEPRET <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Université Picardie Jules Verne (80)
Monsieur Pierre-Alain DESENCLOS <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Collège du Ponthieu d'Abbeville (80)
Monsieur Éric DHALLEINE <i>Personnel de direction</i>	Collège Jean Rostand de Doullens (80)
Monsieur Philippe DUPONT <i>Personnel de direction</i>	Collège Condorcet de Ribemont (02)
Madame Daphnée FÉRET <i>Personnel de direction</i>	Lycée Édouard Gand d'Amiens (80)
Madame Sandrine HOURIEZ SCHULETZKI <i>Personnel de direction</i>	Collège Guillaume Cale de Nateuil-le-Haudouin (60)
Madame Corentine LAMBLA <i>Attachée d'administration de l'État</i>	Lycée Félix Faure de Beauvais (60)
Monsieur Cédric LAMOUR <i>Attaché principal d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Stéphanie MARTIN <i>Attachée d'administration de l'État</i>	EREA de Saint-Quentin (02)
Monsieur Alexis MICHIELS-BOUDIN <i>Ingénieur d'études hors classe</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Delphine PLUQUET <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Nadia THIAM <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Paul Claudel de Laon (02)
Madame Catherine TOP <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Université Picardie Jules Verne (80)

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 14 février 2024

**Pierre MOYA**

